RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

**DÉCISION** 

numéro CCDC\_250121\_009

portant sur

## RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

**VU** la délibération n°CC\_220428\_03 du Conseil communautaire du 28 avril 2023, relative à l'actualisation des adhésions à la Fondation du patrimoine et à l'association Sites et cités remarquables de France et la décision du Président n°CCDC\_240131\_002 du 31 janvier 2024, relative au renouvellement de l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour l'année 2024,

**VU** la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**CONSIDÉRANT** que la Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité,

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à la Fondation du patrimoine viendra en appui à la Communauté de communes du Lodévois et Larzac pour accompagner le montage financier de projets de restauration du patrimoine, puisque cette association mobilise donateurs et bénévoles au secours du patrimoine de leur région, elle aide les propriétaires (collectivités, particuliers ou associations) à trouver des financements publics et privés et elle peut également soutenir par subvention annuelle des projets autour des questions de restauration de tous types de bâti, des projets de tourisme local, de patrimoine naturel et de biodiversité,

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion va dans le sens de l'accompagnement d'une politique patrimoniale à l'échelle de la Communauté de communes du Lodévois et Larzac afin d'appuyer notamment le renouvellement et l'extension du label Ville au Pays d'art et d'histoire du Lodévois et Larzac,

## **DÉCIDE**

- ARTICLE 1 : De renouveler l'adhésion pour l'année 2025 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de cotisation de cinq-cents euros (500€)
- **ARTICLE 2 :** D'imputer la dépense correspondante au budget principal, au chapitre 65, article 65568,
- ARTICLE 4: De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture 34-200017341-20250121-lmc116037-AR-1-

Date de télétransmission : 21/01/25 Date de publication : 29/01/2025 Date de notification aux tiers : Moyen de notifications aux tiers : Fait à Lodève, le vingt et un janvier deux mille vingt-cinq,

Le Président Jean-Luc REQUI



## Notre community designs to the community of the community adhère!

3.7	1	
NIOC	coord	lonnées
1103	COOLG	DILLICCS

1103 0001401	inices								
Commune X	EPCI	Syndicat r	nixte	Nom Commu	nauté de comi	munes Lodévois et Larzac			
Représenté(e) par 🛛 M. 🔲 Mme Fonction Président									
Nom REQUI Prénom Jean-Luc									
Adresse 1 Place F	rancis MORA	ND							
Code postal 347				DEVE					
E-mail*contact@l	odevoisetlarz	ac.fr							
Notre cotisa	ition								
Nous adhéror ou Nous adhéror dessous.						de ses actions.  ons le département de notre choix sur la carte ci-			
	ctif de la	Notre cot							
moins	une/EPCI de 500 pitants	à partir				48 LOZÉRE			
	de 3 000 pitants	200	€			30 GARD			
1 / 1	le 20 000 pitants	500	€			X 34 HERAULT			
	e 20 000 pitants	1000	€			- Change			
Notre paiem	ent				PYRÉN	AUDE  66 66 66S-ORIENTALES			
l'envoie à la F	ondation du	patrimoine	délégati	•	Méditerranée,	non règlement le présent bulletin d'adhésion et je .5 rue des Trésoriers de France, 34000 Montpellier. léditerranée.			
Code banque	Code banque Code guichet		N° de compte		Clé RIB	IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 9522 349			
30003	03010		00037295223		49	BIC-ADRESSE SWIFT: SOGEFRPP			
X Nous souhait	tons recevoi	r la facture	d'adhés	sion sur Chor	us (https://ch	norus-pro.gouv.fr)			
						entifier votre virement bancaire : Nom de la collectivité/ auprès de votre Trésor public.			
Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.									
Date : / 20 / 20 Signature ou cachet :									

\*Le requifiscal voius sera adressé par e-mail, au même titre que la convocation à l'assemblée générale annuelle. Si voius souhaitez les recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Toute utilisation du logo et/ou nom de la Fondation du patrimoine doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la Fondation du patrimoine. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destrinées aux personnes habititées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la lo informatique et l'objet de voir lédentée, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification de d'accement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demandrel la limitation. Pour everorer vos différents droits, vous pouvez enveyor un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Fondation reconnue d'utilité publique | Siren 413 812 827 | Siège social : 153 bis avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine